



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle Gestion publique

Pôle d'évaluation domaniale

Adresse : 8 place d'Espagne

64000 PAU

Téléphone : 05 59 82 24 00

Le 09/01/2018

Le Directeur départemental des Finances publiques
des Pyrénées Atlantiques

Pôle d' Evaluation Domaniale

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Brigitte PEYROUZET

Téléphone : 05 59 82 24 23

Courriel : brigitte.peyrouzet@dgifp.finances.gouv.fr

Réf. : 2018-40284v0002

à

DRFIP Nouvelle Aquitaine

Pôle GPP

33 000 BORDEAUX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : 4 TERRAINS À BÂTIR

ADRESSE DU BIEN : ZONE D'ACTIVITÉS DE TERREBLANQUE, SAINT VINCENT DE TYROSSE

VALEUR VÉNALE : 65 €/m² HT

1 – SERVICE CONSULTANT

AFFAIRE SUIVIE PAR :

LA CC MAREMNE ADOUR COTE-SUD
Carole MOUTEL-GROS

2 – Date de consultation

Date de réception

Date de visite

Date de constitution du dossier « en état »

: 04/01/2018

: 04/01/2018

: -

: 04/01/2018

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession des 4 derniers lots .

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Parcelles viabilisées dans une zone artisanale déjà bâtie.



5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud

- situation d'occupation : libre

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

ref cadastrales : AZ 236 (2133m2)- AZ 238 (702m2) - AZ 241 (1404m2) - AZ 257 (1482m2)

Zone UY du PLU

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du bien est estimée à 65 €/m² HT

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Brigitte PEYROUZET, inspectrice

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brigitte Peyrouzet', written over a horizontal line.